

**Arrêté N° 2024-282 portant nomination de M. Sébastien SOULEZ  
en qualité Vice-président « Alternance »**

**La Présidente de l'Université Lyon 2**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** l'arrêté 2024-221 portant nomination de M. Sébastien SOULEZ en qualité de chargé de mission « alternance » ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 27 octobre 2023 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la démission de Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2 à effet du 18 juin 2024 ;
- Vu** la délibération 2024-42 du Conseil d'administration du 5 juillet 2024 portant élection de Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN à la présidence de l'Université à compter de cette même date ;
- Vu** la délibération 2024-45 du Conseil d'administration du 12 juillet 2024 portant avis sur la nomination de Vice-présidents et Vice-présidentes,

**Arrête :**

**Article 1 :** Monsieur Sébastien SOULEZ est nommé Vice-président « Alternance ».

**Article 2 :** La mission prend effet à compter du 12 juillet 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 96 HETD à proratiser sur l'année universitaire 2023-2024, conformément à la délibération du Conseil d'administration restreint susvisée.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2024

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

